

GUIDE DES SERVICES PROPOSÉS AUX ASSOCIATIONS

VILLE DE MONTPELLIER Direction protocole Service de Gestion du Matériel



LOCATION DE MATÉRIEL ET PRESTATIONS ASSOCIÉES - TARIFS*

Le prêt de matériel est gratuit pour les associations dans la limite des stocks disponibles.

Les particuliers et les sociétés doivent enlever et restituer le matériel au Centre Technique Municipal Garosud, (plan d'accés au dos du document) pendant les jours ouvrés, entre 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Les livraisons et prestations électriques au profit des associations sont facturées uniquement HORS HEURES ET JOURS OUVRÉS (8h30-16h30).

Les emails de demande de matériel doivent parvenir au service protocole, **minimum 2 mois** avant la date de l'événement : **protocole@ville-montpellier.fr**

MATÉRIEL	UNITÉ	PARTICULIERS ET SOCIÉTÉS À CARACTÈRE COMMERCIAL	ASSOCIATIONS			
CHAISE	u/jour	0,31 €	0,00€			
TABLE (2m)	u/jour	4,26 €	0,00€			
GRILLE CADDIE	u/jour	5,92 €	0,00€			
PODIUM	u/jour	7,95€	0,00€			
BARRIÈRE	u/jour	7,95 €	0,00€			
PLACE DE TRIBUNE	u/jour	0,81€	0,00€			
LIVRAISON DE MATÉRIEL	aller/retour	non prévu	120,00 €**			
LIVRAISON DE MATÉRIEL	voyage unique	non prévu	80,00 €**			
PRESTATION ÉLECTRIQUE -coffret ville- (en dehors des jours et heures ouvrés)	u/jour	non prévu 50,00 €**				
PRESTATION ÉLECTRIQUE -coffret EDF- (en dehors des jours et heures ouvrés)	u/jour	non prévu	171,00 €**			
CAUTIONNEMENT						
CAUTIONNEMENT PETIT MATÉRIEL (tables, chaises,grilles)	365,00 €					
CAUTIONNEMENT BARRIÈRES, TRIBUNES, PODIUM, MATÉRIEL ÉLECTRIQUE	1 350,00 €					

^{*} Tarifs valables au 1er janvier 2016



- En raison d'un nombre important de demandes et dans un souci d'équité, la Ville de Montpellier ne peut plus mettre à disposition le matériel municipal à l'occasion de la Fête de la musique et des repas de quartier.
- La location n'est possible qu'après acquittement des précédentes factures.
- En cas de règlements, factures et cautions sont à régler 8 jours minimum avant la mise à disposition du matériel.
- La Ville se réserve le droit de demander une réparation financière en cas de dégradation et/ou perte de matériel.

^{**} En dehors des jours et heures ouvrés

9 SALLES À DISPOSITION

9 salles municipales complètement équipées peuvent être louées aux



Salle Pétrarque @ Ville de Montnellie

associations montpelliéraines, à un tarif symbolique, après validation de la demande par le service.

La GRATUITÉ est appliquée aux associations humanitaires ou caritatives et pour les manifestations à caractère humanitaire ou caritatif sous réserve de justification, et pour les structures locales des organisations syndicales représentatives de la collectivité

SALLE DES RENCONTRES HÔTEL DE VILLE

1. PLACE GEORGES FRÊCHE QUARTIER PORT MARIANNE Canacité: 500 places assises, 750 debout

Surface · 690 m² Équipement :

- 35 tables
- 500 chaises.
- 27 grilles d'exposition,
- 1 écran de projection.
- 1 point d'accès wifi.
- 1 estrade de 4mx6m.
- 1 sonorisation de conférence

SALLE D'EXPOSITION HÔTEL DE VILLE

1. PLACE GEORGES FRÊCHE QUARTIER PORT MARIANNE

Surface: 100 m2 Équipement :

> - Cimaises et grilles caddie à la demande

ESPACE JACQUES 1ER D'ARAGON

117 RUF DES ÉTATS GÉNÉRAUX QUARTIER PORT MARIANNE Capacité: 183 places assises

Surface: 300 m² Équipement :

- 20 tables.
- 183 chaises,
- 20 grilles d'exposition,
- 1 vidéo-projecteur avec écran de projection,
- 1 point d'accès wifi,
- 1 estrade de 10m².
- 1 sonorisation de conférence.

SALLE DE RÉCEPTION **DOMAINE DE GRAMMONT**

AVENUE ALBERT-FINSTEIN QUARTIER PORT MARIANNE

Capacité: 120 places assises (repas). 160 places assises (conférence)

Surface: 150 m² et 2000 m² de parc Équinement -

- 1 cuisine.
- 12 tables rectangulaires.
- 35 tables rondes.
- 140 chaises.
- 1 sonorisation de conférence

SALLE JULES PAGEZY ANCIEN HÔTEL DE VILLE

1. PLACE FRANCIS PONGE QUARTIER CENTRE

Capacité: 610 places assises. 700 debout

Surface: 575 m² Équipement :

- 60 tables.
- 610 chaises,
- 1 estrade de 60 m². - 1 sonorisation de conférence,
- 1 vidéo projecteur,
- 1 écran de projection,
- 15 grilles d'exposition.

SALLE PÉTRARQUE HÔTEL DE VARENNES

2 PLACE PÉTRARQUE QUARTIER CENTRE

Capacité: 161 places assises

Surface: 200 m² Équipement :

- 161 chaises.
- 1 estrade de 14 m².
- 1 écran de projection,
- 1 sonorisation de conférence et
- 1 boucle magnétique.

SALLE GUILLAUME-DE-NOGARET **ESPACE PITOT**

PLACE DU PROFESSEUR MIROUZE QUARTIER CENTRE

Capacité: 345 places assises. 500 debout

Surface: 500 m² Équinement .

- 40 tables.
- 345 chaises.
- 1 estrade de 15 m².
- 28 grilles d'exposition,
- 1 écran de projection.
- 1 sonorisation de conférence et
- 1 boucle magnétique.

CENTRE RABELAIS

29. BOULEVARD SARRAIL

QUARTIER CENTRE

Capacité: 396 places assises 9 places personnes à mobilité réduite

Surface: 550 m²

- Équipement :
 - 1 salle de projection
- 1 salle de cinéma pour conférences, projections de films.

équipée d'1 sonorisation, d'1 boucle magnétique et d'1 point d'accès wi-fi.

SALON DU BELVÉDÈRE LE CORUM

ALLÉE AUSTASI QUARTIER CENTRE

Capacité: 200 places assises

Surface: 250 m² Équipement :

- 12 tables. - 193 chaises.
- 25 grilles d'exposition,
- 1 sonorisation de conférence et
- 1 boucle magnétique,
- 1 estrade à la demande de

3.60m x 2.40m.



<u>DES TARIFS</u> ADAPTÉS À TOUTES LES INITIATIVES

SALLES	UNITÉ	PLEIN TARIF	DEMI TARIF	FORFAIT De base	
SALLE D'EXPOSITION Hôtel de Ville	à la semaine	3 210,00 €	1 605,00€	30,50€	
SALLE DES RENCONTRES AVEC L'OFFICE Hôtel de Ville	/ jour (du lundi au samedi)	3 260,00 €	1 630,00 €	51,00€	
	/ jour (dimanche et jours fériés)	4 000,00 €	2 000,00 €	102,00€	
SALLE DES RENCONTRES Hôtel de Ville	/ jour (du lundi au samedi)	2 750,00 €	1 375,00 €	51,00€	
	/ jour (dimanche et jours fériés)	3 000,00 €	1 500,00 €	102,00€	
SALLE DE RÉCEPTION DE GRAMMONT*	/ jour (du lundi au samedi)	2 040,00 €	1 020,00 €	51,00€	
	/ jour (dimanche et jours fériés)	3 000,00€	1 500,00 €	102,00€	
SALLE JULES PAGEZY Ancien Hôtel de ville	/ jour (du lundi au samedi)	1 630,00 €	815,00€	51,00€	
	/ jour (dimanche et jours fériés)	2 000,00€	1 000,00 €	102,00€	
CENTRE RABELAIS (salle de projection)	/ jour (du lundi au samedi)	1 325,00 €	662,50€	51,00€	
	/ jour (dimanche et jours fériés)	2 000,00€	1 000,00 €	102,00€	
CENTRE RABELAIS (vacation projection)	/ jour (du lundi au samedi)	260,00€	130,00€	26,00€	
	/ jour (dimanche et jours fériés)	520,00€	260,00€	52,00€	
SALLE PÉTRARQUE Place Pétrarque	/ jour (du lundi au samedi)	610,00€	305,00€	30,50 €	
	/ jour (dimanche et jours fériés)	1 220,00 €	610,00€	61,00€	
ESPACE JACQUES 1 ^{ER} D'ARAGON Richter - Espace place de la révolution	/ jour (du lundi au samedi)	450,00€	225,00€	30,50 €	
	/ jour (dimanche et jours fériés)	900,00€	450,00€	61,00€	
SALLE BELVÉDÈRE Toit du Corum	/ jour (du lundi au samedi)	315,00€	157,50 €	30,50€	
	/ jour (dimanche et jours fériés)	610,00€	305,00€	61,00€	
SALLE GUILLAUME DE NOGARET Espace Pitot	/ jour (du lundi au samedi)	315,00 €	157,50 €	30,50€	
	/ jour (dimanche et jours fériés)	610,00€	305,00€	61,00€	
	CAUTIONNEMENT				
CAUTION POUR TOUT ESPACE LOUÉ	1 560,00 €				

Tarifs valables au 1er ianvier 2016

- Le FORFAIT DE BASE est appliqué aux associations à caractère social, culturel ou sportif et les établissements publics ou assimilés **n'entraînant pas de recettes**.
- Le DEMI TARIF est appliqué aux associations à caractère social, culturel ou sportif et entraînant des recettes.
- Le PLEIN TARIF concerne tout autre cas.



• Les règlements et cautions des locations de salles sont exigés 1 mois minimum avant la date de l'événement.

- Les salles doivent être libérées pour 23h maximum.
- La demande de location de salle doit être envoyée au minimum

2 mois avant la date prévue de la manifestation à l'aide du document téléchargeable sur *montpellier.fr / démarches / location de salles,* dûment rempli.

Elle peut être adressée par voie postale à :

Monsieur le Maire - Mairie de Montpellier / Service Protocole 1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2

ou par mail à : protocole@ville-montpellier.fr

^{*} Possibilités d'être louée par des particuliers au plein tarif

UNE MISE À DISPOSITION DES SALLES DES MAISONS POUR TOUS

ENCADRÉE ET TRANSPARENTE

Les 22 Maisons pour Tous de la Ville de Montpellier, dans le cadre des projets qu'elles conduisent, et selon leurs disponibilités, peuvent accueillir des associations et enrichir ainsi les propositions de pratiques culturelles, ouvertes à tous, dans les quartiers.

Cet accueil, régi par le Code général de la propriété des personnes publiques, correspond à une occupation du domaine public ponctuelle ou annuelle.

Ainsi, elle donne lieu:

- au paiement d'une redevance dont le montant est fixé par une délibération du Conseil Municipal ;

 à la signature d'une convention préalablement signée par le Maire et le Président de l'association demandeuse, établissant les droits et devoirs des 2 parties.

Toute demande de mise à disposition de salle, qu'elle soit ponctuelle ou annuelle, doit être adressée par courrier ou par courriel à la Maison pour Tous souhaitée en précisant le motif, le public attendu, la caractère gratuit ou payant de la manifestation/activité, en y joignant une copie des statuts de l'association et la composition du bureau.

Chaque demande sera étudiée sous un délais d'un mois environ.









LA CALA - UNE COMMISSION GARANTE DE L'ÉQUITÉ

D'ATTRIBUTION DES LOCAUX MUNICIPAUX

LA VILLE DE MONTPELLIER HÉBERGE PLUS DE 300 ASSOCIATIONS AU SEIN DE 290 LOCAUX POUR LINE SURFACE TOTALE DE 45 000 M²

LA GESTION DE L'AFFECTATION DES LOCAUX ASSOCIATIFS EST CONFIÉE À LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOCAUX ASSOCIATIFS (CALA).

Cette commission, présidée par l'Adjoint au Maire en charge de la Démocratie de Proximité et de la Vie Associative, regroupe:

- L'Adjoint au Maire délégué à l'Architecture et au Patrimoine:
- L'Adjoint au Maire délégué à la Culture ;
- L'Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse Sport Emploi Logement:
- L'Adjoint au Maire délégué aux Relations Internationales.

Par souci de transparence, chaque groupe politique d'opposition a été invité à désigner un représentant qui siège au sein de la CALA en qualité de membre de droit. La CALA se réunit à minima quatre fois par année civile. Elle est chargée d'étudier les demandes d'affectation de locaux associatifs et de vérifier la conformité du bon usage de ces lieux par les associations en bénéficiant, en lien avec l'action publique territoriale portée par la Ville.

Cette commission est aussi chargée d'émettre un avis sur les conditions d'attribution de créneaux ponctuels dans le cadre de la mutualisation de locaux associatifs

Elle s'assure de la conformité des dossiers de demandes d'attribution, du respect des conventions de mise à disposition des locaux associatifs.

Les associations bénéficiaires sont redevables d'un loyer annuel minoré.



CONTACT



ACCÈS

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL **GAROSUD**3490, rue Étienne Méhul - 34070 MONTPELLIER

